



Saint-Martin-en-Haut



Bulletin d'information
n°61 | Juin 2023

Le Petit Bulletin





Je voudrais à nouveau commencer mon édito par l'actualité internationale, dominée par la guerre en Ukraine.

Ce pays européen est mis à feu et à sang depuis l'invasion russe débutée en mars 2022 avec une guerre qui s'éternise et qui pourrait dégénérer en un conflit bien plus conséquent. Le parallèle entre la folie de la dictature russe au pouvoir en ce moment et la dictature allemande des années 30 et 40 devient tous les jours plus évident : un pays qui sombre, perd ses repères, un homme providentiel élu presque démocratiquement et ensuite un enchaînement infernal : endoctrinement (les jeunesses hitlériennes vs les jeunesses poutiniennes, converties à la gloire du héros), désinformation et lavage de cerveau de la population, élimination physique des opposants, anathème contre un pays voisin qui précède son invasion. Et bien sûr alliance avec les autres dictatures, qui ne manquent pas à l'heure actuelle. L'Histoire nous a appris malheureusement que de tous temps la seule réponse assurant la survie des démocraties est dans l'anéantissement du régime dictatorial (pas de sa population en partie prise au piège).

Même si dans le même temps, chez nous, à des centaines ou des milliers de km de là, la vie continue presque normalement, nous devons veiller à ne jamais abandonner le peuple ukrainien qui se bat pour lui mais qui se bat aussi pour nous.

Mais revenons à l'actualité de notre commune, riche en ce moment.

Après une opération « portes ouvertes » les 12 & 13 mars 2022 à destination de la population, l'un de ces points d'orgue aura été **l'inauguration officielle du Village Nature** qui a un peu tardé (il a rouvert en juin 2021). Ce fut l'occasion d'accueillir pour la 1ère fois dans les Monts du Lyonnais, Fabienne Buccio, la nouvelle Préfète du Rhône, Préfète de Région. De l'avis général, un grand moment qui marque le passage symbolique entre le chantier lui-même et la mise en exploitation du site.

L'occasion enfin de remercier nos principaux financeurs : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Rhône.

L'occasion enfin de démontrer le bien-fondé des choix de la commune sur cette réhabilitation du VN, un pari sur l'avenir, qui offre désormais un large éventail d'hébergements et de services en complète adéquation avec les besoins du moment, à des clientèles aussi nombreuses que diverses. Et le tout en dégagant un excédent budgétaire dès sa 1ère année pleine d'exploitation (2022). Il reste bien évidemment à consolider cette situation sans jamais s'endormir sur nos lauriers, selon le dicton.

Un autre projet structurant est celui de **l'extension du restaurant scolaire**, rendue nécessaire du fait de l'augmentation quasi permanente des effectifs et particulièrement ces dernières années des maternelles. Vous l'aurez sans doute remarqué, le choix architectural est audacieux tout en étant dans la même veine que le bâtiment actuel. Les élèves de maternelle y seront accueillis à la rentrée prochaine.

Nous étudions actuellement **le réaménagement du cœur du village**, et plus précisément le haut du village comprenant les quatre places, allant de l'église jusqu'au parking sous la mairie.

Aucun de ces espaces publics n'a été remanié, ni même simplement remis en état, depuis des décennies. On voit bien que leur conception date, qu'ils sont en mauvais état, que les places de stationnement ont une largeur trop faible, plus du tout aux normes actuelles. Et du coup, il faut bien réfléchir à une évolution de ces espaces, en ligne avec les attentes du moment, notamment en réduisant leur minéralité au profit d'une meilleure végétalisation.



Ce que font actuellement de nombreuses communes aux alentours. L'idée fondamentale est bien d'en profiter pour rendre le haut du village plus plaisant, plus attractif, augmentant ainsi sa fréquentation. Même si cela ne peut se réaliser qu'avec une réduction du nombre de places de stationnement, contrebalancée en partie par l'extension de la zone bleue autour de l'église.

L'étude est actuellement en cours, comprenant des réunions de concertation ainsi qu'une réunion publique, préalablement au chantier qui pourrait démarrer début 2024 et durer entre 18 et 24 mois.

Une autre réflexion a démarré, celle du **devenir des locaux sous la mairie**, libérés par l'équipe technique qui occupe désormais le nouveau centre technique. Cette réflexion intègre désormais 2 nouveaux éléments : le rachat par la commune fin 2022 du garage Furnion et le fait que le Paradiso nous a convaincus du bien-fondé de sa demande d'ouverture d'une 3^{ème} salle de projection.

Celle-ci ne pourrait être réalisée qu'à un seul endroit : l'actuel gymnase des Cherchères. Nous ne répondrons favorablement à l'association qu'après avoir trouvé des solutions pour tous les utilisateurs de ce gymnase.

Pour finir, je veux juste ici pointer un événement un peu particulier, qui se déroulera fin septembre dans les Monts du Lyonnais : l'accueil par la CCMDL sur 3 jours des 13^{èmes} assises nationales des territoires TE-POS (Territoire à Energie POSitive).

Mais vous le lirez dans ce bulletin qui vous rappelle les nombreux événements et moments festifs qui égrènent la vie de notre commune en cette année 2023.

Bonne lecture, bel été à tous.

Régis CHAMBE

SOMMAIRE

Budget communal	p. 4
Budget du Village Nature	p. 4
Projets et travaux en cours	p. 6
Coeur de Village	
Extension du restaurant scolaire	
Rénovation de la place du Plomb	
Travaux estivaux voirie	
Réduction coûts éclairage public	
Locaux sous la mairie	
Urbanisme	p. 9
Social	p. 10
Enfance, jeunesse & scolaire	p. 10
Tourisme	p. 11
Cadre de vie	p. 12
Culture & patrimoine	p. 12
Communication	p. 13
CCMDL	p. 13
Les évènements passés	p. 14
Les temps forts de l'été 2023	p. 16



BUDGET COMMUNAL

Cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine communal,
- d'inscrire les nouvelles opérations en recherchant au maximum à mobiliser des financements extérieurs.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 2 février 2023.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2022	Prévision 2023	RECETTES	2022	Prévision 2023
Charges à caractère général	1 530 101 €	1 928 430 €	Remboursement sur rémunération du personnel	9 609 €	10 000 €
Charges de personnel	1 585 900 €	1 998 310 €	Produits des services	1 667 016 €	1 756 012 €
Charges de gestion courante	635 802 €	656 775 €	Impôts et taxes	2 215 281 €	2 210 980 €
Charges financières	148 865 €	142 659 €	Dotations, subventions	1 518 780 €	1 327 551 €
Dotations aux amortissements et provisions	291 338 €	338 000 €	Autres produits de gestion courante	247 570 €	225 000 €
Charges exceptionnelles	6 200 €	45 000 €	Produits exceptionnels	15 085 €	41 729 €
Dépenses diverses	291 184 €	345 792 €	Excédent antérieur (part reprise en fonctionnement)	235 454 €	857 762 €
Virement à la section d'investissement	0 €	974 068 €	Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	5 908 795 €	6 429 034 €
Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)	4 489 390 €	6 429 034 €	Total écritures ordre VN	494 449 €	
Total écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	506 092 €		Total recettes (avec écritures d'ordre VN)	6 403 244 €	6 429 034 €
Total dépenses (avec écritures d'ordre VN)	4 995 482 €	6 429 034 €	RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXCÉDENT)	1 407 762 €	0 €

Les **dépenses de fonctionnement** sont principalement constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, assurances, combustibles, maintenance...), les salaires du personnel municipal, les achats de matières premières (achats alimentaires du restaurant scolaire...) et de fournitures (de l'école, des services techniques...), les contributions versées aux différents organismes (SDIS, syndicats, intercommunalité, etc.), les subventions versées aux associations (439 114 € budgétisés pour 2023) et les intérêts des emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et autres collectivités et des recettes encaissées au titre des prestations fournies (restaurant scolaire, Village Nature, locations maisons de santé et autres locaux, camping, marché, location de salles...).

BUDGET DU VILLAGE NATURE



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2022	Prévision 2023	RECETTES	2022	Prévision 2023
Charges à caractère général	298 224 €	386 620 €	Atténuations de charges	819 €	0 €
Charges de personnel	479 243 €	500 000 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	949 006 €	1 050 000 €
Charges de gestion courante	2 612 €	2 612 €	Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	949 825 €	1 050 000 €
Charges financières	32 054 €	28 617 €	Total écritures ordre VN	494 449 €	0 €
Amortissement	8 449 €	50 374 €	Total recettes (avec écritures d'ordre VN)	1 444 274 €	1 050 000 €
Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	820 581 €	968 222 €	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	117 601 €	81 778 €
Total écritures ordre VN	506 092 €	0 €			
Total recettes (avec écritures d'ordre VN)	1 326 673 €	968 222 €			

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2022	Prévision 2023	RECETTES	2022	Prévision 2023
Immobilisations incorporelles	14 669 €	62 468 €	Fond de compensation de la TVA	72 438 €	183 973 €
Immobilisations corporelles	442 741 €	1 550 725 €	Taxes d'aménagement	34 765 €	30 000 €
Immobilisations en cours	915 451 €	3 345 400 €	Affectation du résultat N-1	326 799 €	550 000 €
Réserves foncières	182 780 €	375 000 €	Subvention Etat - Europe	22 252 €	639 160 €
Subvention d'équipement versées	31 088 €	50 000 €	Subvention Région	264 812 €	400 000 €
Emprunts	1 589 354 €	793 197 €	Subvention Département	212 336 €	132 000 €
Autres dépenses	476 955 €	183 608 €	Autres subventions	79 187 €	214 718 €
Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)	3 653 038 €	6 360 398 €	Amende de police	6 641 €	7 000 €
Total écritures ordre VN	5 269 203 €	0 €	Emprunts	730 612 €	2 394 894 €
Total dépenses (avec écritures d'ordre VN)	8 922 241 €	6 360 398 €	Opérations d'ordre (transfert entre sections)	298 038 €	338 000 €
			Opérations d'ordre patrimoniales	468 855 €	26 000 €
			Résultat antérieur	418 457 €	470 585 €
			Opérations pour compte de tiers	16 508 €	0 €
			Virement du fonctionnement provisionné année N	0 €	974 068 €
			Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	2 951 700 €	6 360 398 €
			Total écritures ordre VN	6 441 126 €	0 €
			Total recettes (avec écritures d'ordre VN)	9 392 826 €	6 360 398 €
			RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EXCÉDENT)	470 585 €	0 €

Le budget d'investissement permet de :

- Prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine communal ;
- Mettre en place de nouveaux projets.

En 2022, les principales opérations d'investissement ont été :

- 5 681 184 € de gros travaux sur les différents bâtiments communaux et, notamment, la fin de la rénovation du VN, l'extension du restaurant scolaire qui se poursuit en 2023, la deuxième pelouse synthétique et la réfection de trois courts de tennis, et 3 537 010 € d'autres travaux,
- 447 216 € d'achat de matériel notamment l'équipement du VN (mobilier, matériel de cuisine ...), 1 160 000 € pour l'acquisition du terrain Furnion,
- 1 588 720 € de remboursement de capital sur nos emprunts.

En 2023, les principaux projets d'investissement sont :

- La fin de la réalisation de l'extension du Restaurant Scolaire,
- Le lancement de l'opération de requalification de centre village « Cœur de Village » pour un montant total de 1 840 000 €,
- Mais également sur l'aspect « économie d'énergies » un gros travail est engagé sur :
 - Des travaux de régulation de chauffage,
 - L'usage des chaudières (optimisation, régulation, suivi de consommations),
 - Des adaptations sur la partie électrique : optimisation des abonnements et des consommations, installation d'équipements led (restaurant scolaire, stade de foot, école publique).
 - Une évolution de la gestion de l'éclairage public en partenariat avec le Syder : Une adaptation des horaires de l'éclairage public : extinction de 22h à 6h dans le village et hors agglomération sauf des exceptions liées à la sécurité (salle des fêtes, Madison) et le passage en Led de l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

État de la dette

L'encours de la dette (total du capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2023) s'élève à 9,1 M €. Le terme de ces emprunts s'échelonne jusqu'à 2045. À noter que plus de la moitié des emprunts de la commune sont considérés comme de la « dette économique » : ils sont liés à des équipements qui génèrent des recettes à même de compenser tout ou partie de l'annuité (locaux commerciaux, maison de santé, VN...).

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

LA REQUALIFICATION DU HAUT DU VILLAGE EST LANCÉE



La commune de Saint-Martin-en-Haut a entrepris un projet de requalification des espaces publics du centre-bourg.

Les zones concernées par ce projet sont la Place de l'Église, la Place Neuve, la Place de la Mairie et le parking des Arcades. Ce projet vise à répondre à de multiples enjeux, notamment sur le plan économique et environnemental mais aussi dans un souci d'améliorer le cadre de vie.

L'attractivité commerciale du centre-ville est une priorité en renforçant la gestion du stationnement (extension de la zone bleue). L'objectif est de rendre le cœur de la commune plus attractant.

Les enjeux environnementaux sont liés à l'infiltration des eaux pluviales et à la végétalisation pour lutter contre les fortes chaleurs de plus en plus fréquentes en été.

Les habitants et les visiteurs bénéficieront ainsi d'un nouvel espace public plus fonctionnel et plus attractif, contribuant à améliorer la qualité de vie dans le centre bourg.

Le projet comprend plusieurs phases :

- la première devrait commencer début 2024 avec la rénovation de la Place de l'Église et de la Place Neuve. Elle comprendra la reprise des réseaux, la rénovation des voiries, la mise en place de mobiliers urbains, la signalisation, la gestion des eaux pluviales, la plantation d'arbres et la végétalisation de la Place Neuve.
- La deuxième phase concernera la Place de la Mairie et le belvédère des Arcades avec la création d'un espace public et paysager.



La municipalité a sollicité le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'accompagner durant toute l'étape de propositions du maître d'œuvre. Le cabinet JNC International secteur sud a été sélectionné pour mener à bien ce projet.

Les commerçants et riverains seront associés au projet et une présentation à l'ensemble des habitants sera réalisée cet automne.

L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE SERA BIENTÔT LIVRÉE



Depuis quelques années, le restaurant scolaire était en manque de place pour accueillir les élèves de manière satisfaisante pendant la pause méridienne. Son agrandissement est donc devenu une priorité.

L'extension a été conçue à l'image d'une cabane dans les arbres en harmonie avec le bâtiment principal. La structure en bois et les matériaux utilisés offrent une performance énergétique optimale. Ces choix écologiques s'inscrivent parfaitement dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable.

La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue pour ce mois de juin. La mise en fonctionnement aura lieu seulement à la rentrée scolaire prochaine et offrira aux élèves un espace convivial et confortable.

Une attention particulière a aussi été portée sur l'aménagement extérieur à l'extension. En effet, un revêtement végétalisé au sol est prévu pour intégrer l'extension dans le paysage et offrir aux élèves un environnement agréable et respectueux de la nature.



RÉNOVATION DE LA PLACE DU PLOMB



Cet automne, une partie de la place du plomb sera relookée. Le dallage de cet espace devenu dangereux nécessite une rénovation en profondeur. Les cheminements piétons seront également revus pour rendre cette place moins minérale. Nous avons également prévu d'installer du mobilier urbain pour permettre aux habitants de profiter agréablement de cet espace.

LES TRAVAUX ESTIVAUX EN MATIÈRE DE VOIRIE

Dans le courant de l'été, plusieurs travaux de voirie auront lieu sur la commune :

- tout d'abord, les travaux de réhabilitation des allées du cimetière touchent à leur fin avec la remise à neuf de la dernière allée,
- ensuite, la rue du stade sera également rénovée, avec la reprise des enrobés des trottoirs et la mise en place d'un bi-couche sur la chaussée,
- l'impasse Chipier, dont la chaussée est très abîmée, sera également remise à neuf,
- le trottoir de La Chèvre subira également des travaux pour se conformer aux normes de l'arrêt de bus, qui impose son déplacement,

- les trottoirs seront repris pour assurer la sécurité des piétons,
- enfin, pour améliorer la sécurité routière, un plateau sera ajouté aux Charmattes pour ralentir la circulation à l'entrée de Saint-Martin-en-Haut et permettre la sortie, en toute sécurité, des véhicules du parking situé le long de la départementale.

Ces travaux témoignent de l'engagement de la commune à améliorer la sécurité et le confort de ses habitants. Nous remercions par avance les riverains pour leur patience et leur compréhension durant cette période de travaux.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

COMMENT LA COMMUNE A RÉDUIT LES COÛTS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour faire face aux augmentations des coûts de l'électricité en ce qui concerne l'éclairage public, la commune a pris quelques décisions.

En 2022, le coût de l'éclairage public était de 72 000 €, mais si aucune action n'avait été menée, la facture aurait atteint 180 000 € en 2023, soit une augmentation de plus de 100 000 €. Pour éviter cela, nous avons décidé de revoir les périodes d'éclairage public.

Comme vous avez pu le constater, l'éclairage public est désormais éteint de 22h à 6h, sauf dans les cas particuliers suivants : la sécurisation des sorties du Madison les vendredis et samedis soir, l'éclairage du parking de la salle des fêtes les samedis soir, et l'extinction des lumières à la sortie du cinéma tous les soirs à minuit.

En plus de ces mesures, nous avons lancé un projet complémentaire visant à réduire de 50% la consommation d'électricité des luminaires publics en remplaçant les systèmes actuels par des LED.

Ce projet se déroulera de la fin de l'année 2023 jusqu'en 2024. Pendant cette période, nous prévoyons de remplacer environ 800 luminaires sur les 1000 présents dans notre commune.

Les terrains de sports et les mises en lumière de nos bâtiments sont exclus de ce projet, faisant partie d'un autre projet également en cours, ainsi que les luminaires déjà équipés de LED.

Le montant total de l'opération s'élève à 750 000 € HT, mais grâce à un abattement du SYDER, la commune aura à sa charge 450 000 €. Sur une période de 15 ans, cela représente un coût annuel de 38 000 €. Cependant, la réduction de la consommation électrique sera d'environ 15 000 € (largement sous-estimée par réduction de la consommation potentielle entre 50 et 80 %), et la suppression des visites périodiques de maintenance, grâce à la fiabilité des LED, permettra de réduire le contrat de maintenance de 5 000 €. Le coût net pour la commune sur 15 ans sera donc de 18 000 € par an.

Le but de ce projet est de revenir à des coûts identiques à 2022 tout en étant moins sensible aux variations des coûts de l'électricité.

RÉFLEXION EN COURS SUR LE DEVENIR DES LOCAUX SOUS LA MAIRIE

La municipalité est en train de réfléchir aux futurs aménagements des locaux situés sous la mairie, précédemment utilisés par les services techniques de la commune.

Depuis leur déménagement dans les nouveaux locaux aux Charmattes, ces espaces sont vacants.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre d'une série de projets d'aménagement qui comprennent également la récente acquisition par la commune du local situé en face du parking des Arcades.

Ces études sont étroitement liées à la demande du Paradiso qui envisage la création d'une troisième salle. L'installation de cette nouvelle salle en lieu et place de la salle de gymnastique des Cherchères est probablement la seule option réaliste.

Dans le cadre de ces réflexions, la municipalité prend en compte les besoins de la commune et de ses habitants. L'objectif est de trouver des solutions qui répondent aux attentes de tous et qui permettent de valoriser au mieux ces espaces.



Anciens locaux du service technique



Local récemment acquis par la commune

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation temporaire du domaine public (travaux, déménagement, etc.) doit faire l'objet, au préalable, d'une demande adressée au maire au moins deux semaines avant le début des travaux. Cette demande doit préciser la nature, la durée et l'adresse précise des travaux, ainsi que les noms et adresses du ou des propriétaires et de l'entrepreneur chargé des travaux.

Cette démarche permet d'assurer la sécurité de tous et de faciliter la circulation sur la voie publique.

Elle permet à la commune d'organiser au mieux les interventions sur la voirie et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Un arrêté d'occupation du domaine public sera alors délivré et, si nécessaire, un arrêté de circulation, pris.

LE SAVIEZ-VOUS ? UN DAE (DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE) EST À DISPOSITION DU PUBLIC



Il se trouve en face de l'entrée de la maison de santé, côté rue de Rochefort.

Toute personne peut l'utiliser, il suffit d'ouvrir le coffret dans lequel il est rangé et de suivre les instructions fournies. Lorsque le coffret est ouvert, un signal retentit pour indiquer qu'il peut être utilisé. Il convient de souligner que ce dispositif est un dispositif médical et ne doit être utilisé qu'à des fins médicales.

PLAN LOCAL D'URBANISME : LES NOUVEAUTÉS



La commune mène en parallèle trois procédures sur son PLU : deux révisions allégées et une modification simplifiée avec des temporalités différentes.

- Une première révision allégée portant sur la zone artisanale de Lays demandant plus de réflexion avec plusieurs projets qui se profilent simultanément.
- Une deuxième révision allégée et une modification simplifiée qui, quant à elles, devraient se terminer en début d'année prochaine.

Ces deux dernières portent notamment sur de légères modifications de zonage, des modifications d'emplacements réservés, des changements de destination, du toilettage et de la mise à jour du règlement.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le mois d'avril dernier, la commune a mis en place la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme... Démarches simplifiées, rapides et pouvant être faites à tout moment en déposant votre dossier directement en ligne.

Nous vous invitons dorénavant à faire vos démarches via le lien suivant :

<https://gnau41.operis.fr/mondulyonnais/gnau/#/>

Renseignements :

Julie RAMPON - Service Urbanisme
urbanisme@stmarth.fr - 04 78 48 61 01

ACCUEIL DE JOUR DANS LES LOCAUX DE LA CROIX ROUGE

L'hôpital public des Monts du Lyonnais a mis en place depuis deux ans, un accueil de jour itinérant dans le but de soulager les aidants sur une journée. Ce dispositif est partagé entre :

- l'hôpital local de Saint-Symphorien-sur-Coise (2 jours),
- celui de Saint-Laurent-de-Chamousset (2 jours),
- notre commune où l'accueil se faisait dans les locaux de la Mairie (1 jour).

Ce dispositif permet d'accueillir 10 personnes sur une journée. La demande grandissante et l'exiguïté du local en mairie nous ont poussés à rechercher un nou-

vel espace afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre de personnes dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, depuis le mois de mars dernier, l'accueil de jour a établi son domicile à Chantelouve, où il partage le local de la Croix Rouge, avec cette dernière, tous les jeudis. Quelques aménagements ont été nécessaires pour assurer une bonne cohabitation entre les deux organisations. Grâce à la contribution de tous les acteurs impliqués, cette belle initiative d'accueil de jour a pu se développer et offrir un véritable service.

BUS FRANCE SERVICE

La CCMDL (Communauté de Commune des Monts du Lyonnais) va mettre en place un bus afin de délocaliser les services présents dans les Maisons France Services, à savoir : emploi, démarches auprès des services publics (impôts, ANTS...), caisse d'allocation familiale, assurance maladie, caisse de retraite.



Ce bus va circuler dans toutes les communes de la CCMDL sauf Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Laurent-de-Chamousset, communes sur lesquelles sont déjà implantées les Maisons France Services.

Le bus sera prochainement présent sur la commune, un vendredi sur deux, sur la place de l'Eglise.

T1 BIS LOUÉ À L'OPAC

Nous constatons qu'il est difficile pour nos professionnels de santé de trouver des remplaçants en particulier les médecins généralistes et ceci pour diverses raisons. Le logement fait partie des causes pour lesquelles il est compliqué d'attirer les professionnels de santé venant de l'extérieur. La commune a donc décidé de louer un T1 Bis dans l'immeuble de Vaganay afin de faciliter leur venue sur la commune.



ENFANCE, JEUNESSE & SCOLAIRE

OBJECTIF : LABEL « PLAN MERCREDI »

En début d'année, notre nouveau PEDT a été validé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rhône. Il nous reste maintenant à obtenir la labellisation « Plan mercredi », qui garantit aux familles la qualité éducative des activités proposées dans l'offre périscolaire et le savoir-faire du personnel.

Pour s'inscrire dans ce « Plan mercredi », nos accueils de loisirs doivent répondre en tout point à une charte qualité qui s'articule autour de 4 points :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.



LE VILLAGE NATURE L'ORÉE DU BOIS, UN LIEU APPRÉCIÉ



Etang Kaiser vu de la terrasse du restaurant

En 2022, le Village Nature l'Orée du Bois a accueilli plus de 15 000 nuitées dans ses logements diversifiés, dont 3000 lits occupés par les hôteliers, 2800 par les collectifs et 500 par les logements familiaux.

Pour l'année en cours, il prévoit d'accueillir 13 100 nuitées, avec 2250 lits occupés par les hôteliers, 2750 par les collectifs et 340 par les logements familiaux (chiffres des réservations fermes au 15 mai, hors réservation de fin d'année à venir).

Le Village Nature l'Orée du Bois est un lieu de séjour particulièrement apprécié, notamment pour les groupes familiaux et mariages, les séminaires d'entreprises, le SNU, les grandes écoles d'ingénieurs de Lyon (CESI & ENTPE) et les classes découvertes.

En 2022, quatre classes avaient séjourné au village nature. Ce nombre a triplé pour 2023 avec treize réservations de classes.

Pour découvrir les lieux et les prestations, n'hésitez pas à consulter le site web du Village Nature.



Salle du restaurant lors d'un mariage



Sylvie FAYOLLE, Régis CHAMBE, Fabienne BUCCIO, Sophie CRUZ, Jérôme BANINO, Claude GOY

Le jeudi 11 mai 2023, s'est déroulée l'inauguration du Village Nature l'Orée du Bois en présence de Fabienne BUCCIO, nouvelle Préfète de Région et Préfète du Rhône et de Sylvie FAYOLLE, Vice-Présidente du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce site, anciennement connu sous le nom de Village Vacances, a été créé en 1974 sur une surface de 7 hectares. Devenu obsolète, la municipalité a pris la décision ambitieuse, en 2019, de le rénover entièrement.

Les travaux d'un montant total de 7 millions d'euros, ont permis de moderniser l'ensemble du site et de proposer de nouvelles solutions d'hébergement ciblant une clientèle très variée, tout en respectant l'écologie.

Le site est désormais un lieu touristique attrayant et respectueux de l'environnement, au cœur de la nature.

Fabienne BUCCIO a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la rénovation effectuée et a salué les engagements pris en faveur de l'environnement. Elle a également souligné l'importance du tourisme pour l'économie locale, en particulier dans un contexte de relance post-pandémie.

Ce projet ambitieux témoigne de l'engagement de la municipalité pour un tourisme responsable et durable.

CADRE DE VIE

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SÉCURITÉ



La municipalité vous sensibilise aux incivilités qui nuisent à notre environnement et à la sécurité de notre commune. Ces derniers temps, nous constatons encore un certain nombre de déchets abandonnés dans la nature, notamment sur le chemin du Vachon, autour de l'étang du Kaiser et sur différents chemins de randonnée. Ces déchets sont parfois dissimulés dans des buissons ou derrière des végétaux. Nous rappelons que jeter ses déchets dans la nature est illégal. Il est donc essentiel de respecter les règles de tri et de collecte des déchets pour maintenir notre environnement propre et sain.

Il est également important de rappeler aux propriétaires de chiens que les déjections canines doivent être ramassées et jetées dans les poubelles prévues à cet effet. Nous avons constaté une multiplication des déjections canines sur les espaces publics (trottoirs, parcs et jardins...) créant ainsi des nuisances sanitaires et malodorantes. L'amende peut atteindre 135 €.

Par ailleurs, nous sommes également confrontés à des actes de vandalisme tels que des dégradations de biens publics, comme tout récemment le vol de grilles au sol, qui mettent en danger la sécurité des piétons et notamment celle de nos enfants, parents... Nous invitons donc les habitants à être vigilants et à signaler tout désordre à la mairie afin que le policier municipal appuyé par la gendarmerie et les services techniques municipaux puissent intervenir rapidement.

La préservation de notre environnement et la sécurité sur notre commune sont l'affaire de tous. N'hésitez pas à signaler, en mairie, tout comportement incivique.

LE COMPOSTEUR DES CHARMATTES A ÉTÉ RETIRÉ

Le composteur communal aux Charmattes a été retiré en raison d'une mauvaise utilisation, notamment des dépôts de restes de repas tels que viandes et pains, qui ont attiré de nombreux rongeurs. Malgré les avantages écologiques et environnementaux du compostage, nous avons pris cette décision pour préserver un environnement sûr et sain pour tous.

Nous travaillons actuellement sur une alternative pour le compostage dans la commune. En attendant, nous vous encourageons vivement à pratiquer le compostage individuel.

EN RÉSUMÉ, QUE DEVONS NOUS METTRE DANS LES SACS JAUNES ?

Tous les emballages alimentaires, à l'exception du verre, peuvent être déposés, en vrac, dans les conteneurs jaunes. Cela inclut les bouteilles en plastique, les pots de yaourts, les boîtes de conserve, les petits cartons, les sachets et les films en plastique en veillant à compacter au maximum, sans imbriquer les emballages les uns dans les autres. Les papiers tels que les journaux, les magazines, les prospectus et les enveloppes sont également acceptés. Le recyclage de ces matériaux est important car il permet de réduire la quantité de déchets envoyés aux décharges.

En adoptant cette pratique, nous pouvons tous jouer un rôle important dans la protection de notre planète.

CULTURE & PATRIMOINE

LES CROIX DU VILLAGE FONT AUSSI L'OBJET DE RESTAURATION

Les restaurations des croix de la commune se poursuivent avec succès, grâce à une équipe de bénévoles de qualité et fortement dévoués. Depuis presque 2 ans, ces bénévoles travaillent pour préserver ce précieux patrimoine communal et ainsi valoriser notre histoire.

Dans ce projet, les habitants de la Lardière ont émis le souhait de réinstaller, dans leur

hameau, une croix retirée depuis bien des années. Une croix en bois identique à celle qui existait par le passé sera très prochainement posée dans ce hameau.

Les grandes croix dans le village font également l'objet de restauration avec l'aide de l'équipe technique municipale. La croix de la Place de la Liberté vient d'être restaurée.



Croix de la place de la Liberté

LA FRESQUE DE LA MEDIATHÈQUE SERA BIENTÔT RENOVÉE



La fresque qui orne la face avant du bâtiment de la médiathèque est une œuvre remarquable de l'artiste Joëlle Rousselet. Malheureusement, comme toute œuvre exposée aux intempéries, la fresque s'est dégradée au fil des années. C'est pourquoi, nous avons décidé de la restaurer. Les travaux, dirigés par l'artiste elle-même, sont prévus pour le mois de juillet. Cette restauration permettra de conserver la fresque pendant de nombreuses années supplémentaires. Une fois les travaux terminés, une signalétique sera posée sur le bâtiment de la médiathèque afin d'identifier et de localiser ce lieu culturel important pour la commune.

COMMUNICATION

LES MISES À JOUR DU SITE WEB

La municipalité travaille régulièrement à améliorer les informations disponibles sur le site web de la mairie afin de fournir à la population des informations complètes, précises et utiles. Chaque artisan, commerçant, agriculteur, professionnel de la santé, responsable d'association et autres structures bénéficient ou peuvent bénéficier d'une page sur l'annuaire du site web. Nous invitons les responsables de structures à consulter leur page sur l'annuaire du site web et, si nécessaire, à signaler, par mail, toute création de nouvelle page ou mise à jour à effectuer : service.communication@stmarth.fr Les améliorations et les mises à jour apportent une grande valeur ajoutée aux utilisateurs, de plus en plus nombreux.



CCMDL

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT AU SERVICE DES AGRICULTEURS



La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a réalisé 2 ponts à bascule avec quai de déchargement, un à Montrottier, l'autre à Saint-Martin-en-Haut, d'un montant de 300 000 € chacun. Celui de Saint-Martin-en-Haut situé à la Jeanguitière a été achevé début avril. Cette installation est équipée d'un système de pesée et de basculement automatisé permettant de mesurer précisément la charge des véhicules et remorques qui l'empruntent. Il est notamment destiné à faciliter le transport de produits agricoles. Les utilisateurs recevront un badge d'accès à cet équipement mis gratuitement à disposition. Ceci permettra à la collectivité de connaître les plages d'utilisation mais aussi de responsabiliser les utilisateurs.

Une communication spécifique sera adressée prochainement aux principaux intéressés pour les informer des modalités de distribution des badges. Cet équipement est un véritable atout pour les agriculteurs du territoire.

Ce nouvel équipement vient en remplacement des installations suivantes :

- le quai de déchargement sur la route d'Yzeron, devenu obsolète, dangereux et trop petit pour répondre aux besoins actuels,
- et la bascule du Plomb, bien que fonctionnelle jusqu'à présent, commence à montrer des signes de vieillissement. Cette dernière restera en service aussi longtemps que possible.

LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS

DEVOIR DE MÉMOIRE - 19 MARS, 8 MAI ET 11 NOVEMBRE



Les commémorations de la fin des guerres sont des moments importants pour notre société, offrant un recueillement solennel et un devoir de mémoire envers les combattants et les victimes de ces combats. Les dates symboliques telles que le 11 novembre pour l'Armistice de la Première Guerre mondiale, le 8 mai pour la fin de la Seconde Guerre mondiale et le 19 mars pour la fin de la guerre d'Algérie sont des rappels permanents de notre histoire. Chaque année, à l'occasion de ces anniversaires, nous sommes tous conviés à nous rassembler au Monument aux Morts, pour rendre hommage à ceux qui ont lutté pour notre liberté et pour la paix sur notre territoire. En prenant part à ces cérémonies, nous témoignons notre gratitude envers ces héros et perpétons leur mémoire pour les générations à venir.

LES ŒUVRES DE LA GRANDE LESSIVE - 23 MARS

La météo du jeudi 23 mars n'aura pas été des plus clémentes. La pluie en fin de matinée a un peu détérioré les œuvres les plus fragiles de la Grande Lessive. Heureusement, le temps de l'après-midi aura permis aux visiteurs de toutes générations de parcourir les allées d'étendage pour découvrir les cabanes.

Plus de 500 dessins ont été réalisés par les enfants de Bout d'Chou pour les plus jeunes et par les résidents de l'Ehpad pour les aînés en passant par les scolaires (écoles et collèges), les jeunes de la MFR et de la MJC, les résidents de l'APF, les bénévoles de l'Escale, et par quelques Saint-Martinois individuellement.

Les deux associations (Apel et Nape) se sont unies pour proposer, à la sortie des cours, une distribution de nombreux gâteaux confectionnés par les parents.



MOBILISATION CITOYENNE - 1^{ER} AVRIL

Le nettoyage de la nature s'est déroulé samedi 1^{er} avril 2023 avec 65 personnes (y compris les 4 membres organisateurs de la commission « Cadre de vie ») : plusieurs familles avec la participation de 32 enfants.

Tous ont été répartis sur 13 sites différents autour du village jusqu'au Village Nature en essayant de mettre les enfants sur des secteurs plus sécurisés (chemin du Vachon, parc Mon Roc, parc du Petit Pont...), chacun avec un gilet jaune, des gants et des consignes de sécurité au départ.

La collecte fut moyenne, ce qui révèle une prise de conscience du public vis à vis des déchets (moins de cannettes dans les fossés). Une carte bancaire, une carte vitale et un badge de cantine ont été trouvés. Une collation a été servie à l'arrivée, un diplôme de citoyen écoresponsable a été remis aux enfants ainsi qu'une entrée de cinéma offerte.

LES DEMI-DÉCADES EN FÊTE - 1^{ER} AVRIL

Les classes en « 8 » se sont rassemblées avec plaisir pour fêter leur demi-décade le samedi 1^{er} avril 2023. Belle journée de retrouvaille dans une ambiance joyeuse et festive.

FÊTE DES CLASSES EN 3 - 30 AVRIL



La fête des conscrits de la classe en 3 a eu lieu le dimanche 30 avril.

Le défilé, sur le thème des films, a attiré un grand nombre de personnes dans les rues du village. La journée s'est ensuite poursuivie à la salle des fêtes dans une ambiance festive, qui a duré jusqu'à tard dans la soirée.

BROCANTE ANNUELLE - 8 MAI



La journée brocante et vide-grenier du lundi 8 mai 2023 a été un succès, attirant des vendeurs et acheteurs de tous horizons. Plus de 300 exposants ont proposé une grande variété de marchandises, offrant aux chineurs la possibilité de découvrir des trésors cachés. Les organisateurs peuvent être fiers du succès de cette édition.

ULTRA-TRAIL DES COURSIÈRES - 13 MAI



L'Ultra-Trail des Coursières s'est déroulé avec succès le 13 mai. Les 1500 participants ont pu s'élancer sur différents parcours 112, 54, 25 ou 11 km sans oublier les P'tites Coursières pour les enfants de 6 à 15 ans sur 1, 2 ou 3 km. Chacun a pu tester ses limites et dépasser ses objectifs dans une ambiance sportive et conviviale. Bravo à tous les participants !

LES BALAIS - 13 MAI



La fête des balais est une tradition qui perdure depuis plusieurs décennies. C'est le samedi 13 mai que les 18 ans ont pu balayer les 19 ans lors du traditionnel défilé dans les rues de Saint-Martin. Et comme le veut la tradition, les deux classes ont terminé la journée par un bal à la salle des fêtes.

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ 2023

20 ANS DE LA MAISON DE PAYS - DU 27 MAI AU 9 JUILLET



La Maison de Pays des Monts du Lyonnais comptabilise déjà 20 ans d'existence !

Tous les bénévoles de l'Association ARPAMOLY, qui gère la vie de cette Maison de Pays au fil des années, ont bien l'intention de fêter cet anniversaire.

Retracer 20 ans d'expositions n'est pas une petite affaire !!! En effet, ce sont environ 200 artistes, 50 associations locales, 40 grosses expositions « Patrimoine » et 20 Marchés de Noël (avec chaque année une vingtaine d'exposants) qui ont attiré aux environs de 10 000 visiteurs par an.

La maison de Pays vous donne rendez-vous du 27 mai au 9 juillet 2023, pour 6 semaines d'expositions rétrospectives.

« 20 ANS D'EXPO », c'est :

- une exposition collective de nombreux artistes ayant réalisés des œuvres spécialement pour l'événement et respectant le thème imposé : LE CHIFFRE 20 . C'est à vous de venir voter pour attribuer le « Prix Public » !
- une exposition-jeu pour découvrir le patrimoine tout en vous amusant (tout public).

FÊTE DE LA MUSIQUE - 21 JUIN



La fête de la musique à Saint-Martin-en-Haut est un événement incontournable pour bien démarrer l'été. C'est une belle occasion de passer une soirée agréable dans une ambiance festive et chaleureuse, tout en découvrant de nouveaux artistes et en profitant des talents locaux.

Cet événement musical se déroulera le mercredi 21 juin à partir de 19 heures dans le village rendu piéton pour l'occasion. Nous espérons vous voir nombreux vous balader de scène en scène pour profiter des musiques variées.

BAL DES POMPIERS - 13 JUILLET

Comme chaque année, les pompiers comptent sur votre présence en grand nombre le 13 juillet soir, devant la salle des fêtes, pour leur traditionnelle soirée festive en plein air.

SOIRÉE CINÉMA EN PLEIN AIR - 24 JUIN



La MJC organise une soirée cinéma en plein air gratuite pour tous le samedi 24 juin 2023 à 21h au Parc Mon Roc Chemin des Verpillières, avec la projection du film Les Profs, comédie française qui raconte l'histoire de professeurs farfelus qui doivent faire face à une classe de lycéens ingérables. Ce film à succès a été choisi pour offrir aux spectateurs une soirée animée et pleine de rebondissements. Pour plus de confort, il est souhaitable de venir avec son siège. Avant la projection, des animations participatives, foodtruck...sont prévus.

Nous vous attendons nombreux.

SENTIER D'ART SUR LE CHEMIN DU VACHON



Cet été, découvrez les œuvres du sentier d'art contemporain du chemin du Vachon. Laissez-vous émerveiller par les créations éphémères réalisées par deux artistes, Sophie Kespy et Leila Moumen, dans le cadre d'un projet porté par le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

FÊTE NATIONALE - 14 JUILLET



La fête nationale sera célébrée pour la deuxième année consécutive à Saint-Martin-en-Haut, avec la présence de la FNACA, de la gendarmerie, des pompiers, des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes du Service National Universel (SNU) témoignant de l'importance de cet événement pour notre pays. Cette célébration rassemble les citoyens pour célébrer les valeurs de la République.

LA FRANCE EN COURANT - ÉTAPE À SAINT-MARTIN-EN-HAUT LE 23 JUILLET !

La 34^{ème} édition de la France en Courant, la plus grande course de relais de France reconnue par la Fédération Française d'Athlétisme, fera étape à Saint-Martin-en-Haut le 23 juillet prochain. Les participants parcourront environ 200 km par jour, soit une moyenne de 25 km par coureur. Pour célébrer l'arrivée des sportifs, les organisateurs et la ville de Saint-Martin-en-Haut prévoient de nombreuses animations, dont des événements musicaux et des activités. Nous vous invitons chaleureusement à venir encourager les athlètes et à participer à la fête. Ne manquez pas cet événement sportif unique à Saint-Martin !



FLEURISSEMENT - INSCRIVEZ-VOUS !

Chaque année, vous êtes nombreux à participer au concours de fleurissement dans les catégories : fenêtres, balcons, villas, maisons individuelles, commerces, fermes et jardins potagers. La liste des inscrits pour 2022 est reconduite automatiquement dans les mêmes catégories. Cependant, si vous n'avez pas participé l'année dernière et que vous souhaitez participer cette année, il est encore temps de vous inscrire ! La date limite pour les nouvelles inscriptions est fixée au jeudi 10 août. Le passage du jury aura lieu le jeudi 31 août. Les membres du jury sauront apprécier vos réalisations et créativité en matière d'embellissement.

Si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à contacter la mairie : 04 78 48 61 01.

SON & LUMIÈRE - 10, 11, 12, 13 ET 14 AOÛT

Le Son et Lumière 2023 revient pour sa 39^{ème} édition en vous proposant 5 représentations de nuit les 10 - 11 - 12 - 13 et 14 août sur le site médiéval de Rochefort, à Saint Martin-en-Haut. Un show pyrotechnique sublime et audacieux accompagnera chaque fin de spectacle. Venez mettre le pied à l'étrier, et rejoignez-nous dans une aventure rocambolesque sur la côte Ouest des États-Unis, au coeur d'une ambiance revisitée de western. Serez-vous assez courageux pour suivre deux évadés et leurs complices indiens dans leurs péripéties, vous lançant ainsi sans hésiter à leurs côtés dans une course contre la montre à travers les grandes plaines désertiques, en passant par un luxuriant village indien ou un périlleux village cowboy ?

Oui ? Alors, n'attendez pas et venez retrouver les billets en vente à partir de début juillet, sur la billetterie en ligne, dans les Offices de Tourisme de Saint-Martin-en-Haut et des monts du Lyonnais. Si toutes les places ne sont pas vendues en amont, les restantes seront disponibles sur place.

L'année 2023 apporte également avec elle un air de nouveauté : une nouvelle grille tarifaire vous sera proposée variant entre 12, 14 et 16 € permettant ainsi à chacun de donner ce qu'il veut pour l'évènement.

Le pass culture sera quant à lui une nouvelle fois au rendez-vous sur le site de Rochefort et admis afin de permettre également aux plus jeunes de profiter du spectacle.

Le Son et Lumière est un spectacle bénévole qui ne cesse de recruter. Alors si vous souhaitez vous aussi rejoindre l'aventure qui s'écrit depuis maintenant 39 ans, nous vous invitons à contacter l'équipe des bénévoles par mail ou par les réseaux sociaux du Son et Lumière.



SON & LUMIÈRE

www.son-et-lumiere.fr

04 78 48 51 27

Instagram : son_lumiere_st_martin

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ 2023

FORUM DES ASSOCIATIONS - 8 SEPTEMBRE



Le forum des associations aura lieu le vendredi 8 septembre à la salle des fêtes à partir de 16h30. Les différentes associations locales seront présentes pour faire découvrir leurs activités sportives, culturelles et sociales, répondre aux questions des visiteurs et permettre les inscriptions. C'est également une belle occasion de rencontrer les membres des associations locales.

SALON DU BIEN-ÊTRE - 16 ET 17 SEPTEMBRE

Plus de 50 exposants professionnels du Bien-Être seront présents pour échanger conseils, démonstrations et clés pour vivre mieux. Vous pourrez également prendre part au programme de conférences en continu sur les deux jours. Nos exposants sont thérapeutes, artisans, créateurs, producteurs, auteurs, musiciens, artistes (peinture intuitive). Le programme complet sera affiché 15 jours avant l'événement sur :

· www.therapeutes-zen.com

· www.facebook.com/therapeuteszen

Inscriptions exposants :

www.therapeutes-zen.com/exposants-salons-bien-etre



FOIRE ÉCONOMIQUE DES MONTS DU LYONNAIS - 22, 23 ET 24 SEPTEMBRE



Pour son 45^{ème} anniversaire, la Foire des Monts du Lyonnais se tiendra les 22, 23 et 24 septembre 2023. Comme l'année précédente, l'événement commencera dès le vendredi à 14h30, avec une soirée prolongée jusqu'à 20h00. C'est l'occasion idéale de débuter le week-end dans une ambiance animée et conviviale. Le samedi et le dimanche, les horaires d'ouverture seront de 9h à 19h.

Nous vous invitons à rendre visite aux agriculteurs, artisans, commerçants, artistes et forains présents sur place. Ils seront ravis de partager leur savoir-faire et leurs produits.

Nous sommes impatients de vous accueillir dans une ambiance festive et chaleureuse à la Foire Économique des Monts du Lyonnais.

LES ASSISES TEPOS - DU 27 AU 29 SEPTEMBRE



Depuis de nombreuses années, les Monts du Lyonnais sont engagés dans la transition énergétique et écologique. En 2013, la collectivité a remporté l'Appel à Manifestation d'Intérêt TEPOS – Territoire à Énergie Positive, lancé par l'ADEME et la Région. Cet engagement vise à réduire de 4 fois les émissions de gaz à effet de serre, diviser par 2 les consommations d'énergie et produire l'équivalent en énergies renouvelables locales d'ici 2050.

Afin de permettre à chacune des 32 communes d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a mis en place le dispositif CEPOS-Commune à Énergie Positive. Ce dispositif permet de décliner, au niveau communal, le plan d'actions TEPOS visant collectivement, de manière solidaire, à atteindre cet équilibre énergétique.

À l'échelle nationale, plus de 200 territoires ont pris l'engagement de parvenir à la neutralité énergétique. Pour soutenir les collectivités dans cette démarche, l'association CLER – Réseau pour la Transition a été créée. Chaque année, en collaboration avec un territoire d'accueil, elle organise les Rencontres Nationales des Territoires à Énergies Positives.

Cette année, nous sommes heureux d'avoir été sélectionnés pour accueillir les 13èmes Rencontres Nationales, qui rassembleront environ 500 élus, techniciens de collectivités et professionnels de la transition énergétique les 27, 28 et 29 septembre prochains.

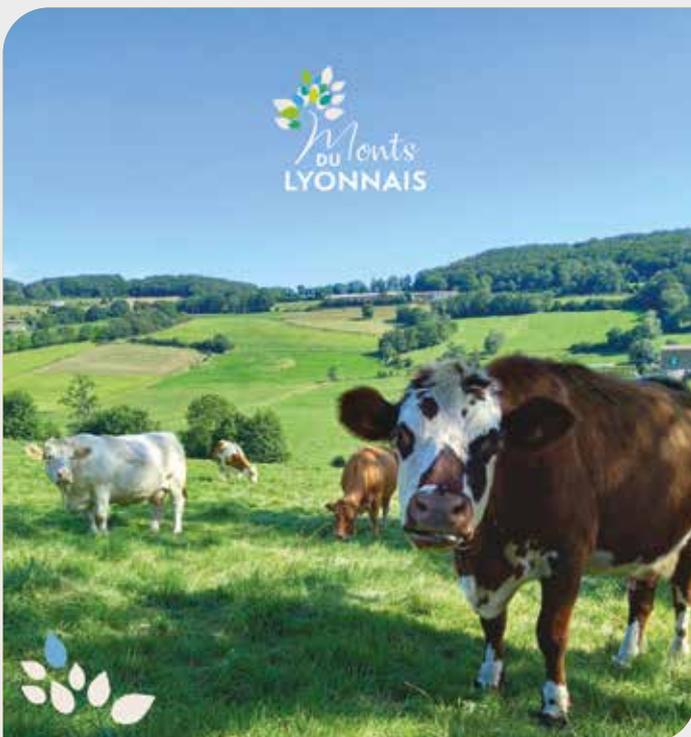
Ces rencontres, qui auront lieu dans plusieurs communes, visent à ouvrir de nouvelles perspectives de développement liées à l'action territoriale sur l'énergie. Elles favorisent également les liens entre les participants de toute la France pour renforcer leurs compétences en sobriété et efficacité énergétique, ainsi qu'en production d'énergies renouvelables.

Pour les Monts du Lyonnais ce sera aussi l'occasion de faire visiter les différents sites emblématiques qui contribuent à cette transition nécessaire. Parmi ces sites, on peut citer la production et la distribution de biogaz avec l'unité de méthanisation Méthamoly et la station BioGNV à Saint-Denis-sur-Coise, la rénovation performante de la salle polyvalente de Saint-Laurent-de-Chamousset qui contribue largement à la diminution des consommations d'énergies ou encore l'approvisionnement en produits locaux du restaurant scolaire de Saint-Martin-en-Haut.

A l'heure où nous rédigeons cet article, le programme des trois jours est en cours de finalisation.

Plus d'infos à partir du 20 juin sur le site internet : www.tepos2023.fr

PROGRAMME DE L'ÉTÉ DE L'OFFICE DU TOURISME À SAINT-MARTIN



Prendre le temps de (re)découvrir Les Monts du Lyonnais, leurs paysages, leur terroir, leur histoire...

Balades, randonnées, visites guidées et ateliers spécialement pensés pour vous par les offices de tourisme de la Destination Monts du Lyonnais pour vous faire découvrir un lieu, un site sous un angle différent.

Les Rendez-vous Découverte, d'avril à début novembre, sont autant d'invitations à venir rencontrer des passionnés, goûter les produits locaux, écouter l'histoire des sites culturels et patrimoniaux et se ressourcer en pleine nature.

Infos et inscriptions

Office de Tourisme de Saint-Martin-en-Haut
www.montsdulyonnaistourisme.fr
04 78 48 64 32

Directeur de la publication : Régis CHAMBE
Rédaction : Commission Communication
Création graphique : Service Communication de la Mairie
Impression : IML Communication
contact@iml-communication.fr
www.iml-communication.fr

Votre 61^{ème} bulletin d'informations est aussi disponible
en ligne sur le site internet de la mairie :
www.saint-martin-en-haut.fr

Première de couverture :
Les membres du Conseil Municipal des Enfants et Nathalie
FAYET, 1^{ère} adjointe, en salle de conseil municipal

Dernière de couverture :
Campagne de Saint-Martin-en-Haut

Bel été à tous !

